

RAPPORT N° 92/2-04  
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'AMENAGEMENT  
DES BUREAUX DU CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL A DEUX-CANONS**

La Municipalité a prévu au programme d'investissement de 1992 l'extension des bureaux du Centre Technique Communal à Deux-Canons.

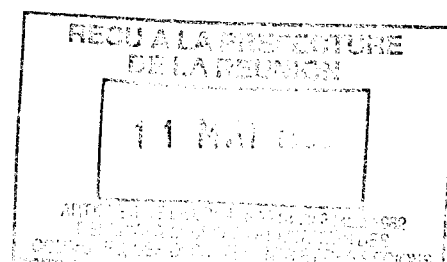
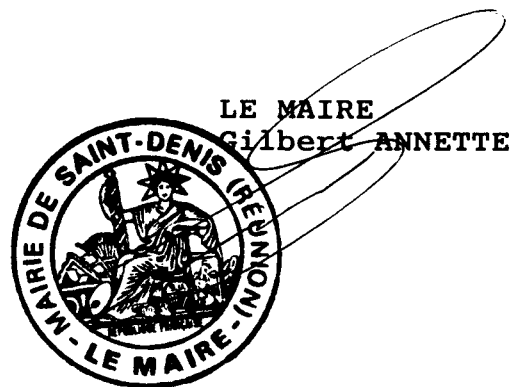
Le coût des travaux est estimé à 1 000 000 F.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 900 - Article 232 du Budget de 1992.

Je vous demande :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 92/2-04  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 25 avril 1992

OBJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'AMENAGEMENT  
DES BUREAUX DU CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL A DEUX-CANONS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/2-04 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, Adjoint, présenté au nom des Commissions Travaux et Appels d'Offres, et Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement des bureaux du Centre Technique Communal à Deux-Canons, pour un coût estimé à 1 000 000 F (crédits prévus au Chapitre 900 - Article 232 du Budget de 1992).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 30 AVR. 1992

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

